



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 juin 2022

Date de convocation : 30 mai 2022

Etaient présents : MM. **POINTUD** Cyril, **CUNIS** Christelle, **VAROQUIER** Clément, **DUVERDIER** Yann, **SIMONET** Audrey, **BERTHELLEMY** Fanny, **ROUYER** Jérôme, **MONTAGNAC** Olivier, **BONNET** Jérémie, **HOYET** Delphine, **APPERT** Emeline, **JANAH** Houssni, **HANCZYK** Jean-Luc, **BASTOS-HANCZYK** Flavie

Absent : Guy **MERAT**

Approbation du compte rendu du 2 mai 2022

Le compte rendu est approuvé.

Indemnité de service des «Petits Gastronomes »

La conjoncture actuelle générant une inflation importante impactant le montant des matières premières, Monsieur le Maire informe que les Petits Gastronomes par leur mail du 2 juin 2022 confirment une augmentation du coût des denrées alimentaires depuis septembre 2021.

Suite aux justificatifs présentés, les petits gastronomes demandent à la commune de Saint Etienne Au Temple le versement d'une indemnité à hauteur de 3 % sur les repas livrés entre le 01/01/2022 et le 07/07/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité accepte de verser cette indemnité aux Petits Gastronomes et se rapprochera du Centre des Finances afin de connaître l'imputation budgétaire comptable pour le mandatement de cette somme auprès de cet organisme.

Implantation d'un distributeur de pizzas artisanales – Parking Rue de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'affichage d'une publicité sur le panneau de la commune et suite à l'annonce parue dans le journal l'union le 5 mai 2022 faisant appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une machine à pizza sur notre commune, il a reçu trois propositions.

Après analyse des offres reçues et débats, la demande présentée par la société PIZZAO a été retenue.

Monsieur le Maire précise que cette proposition fait l'objet d'une nouvelle attractivité commerciale et apporte un nouveau service à la population.

Monsieur le Maire suggère que le distributeur à pizzas pourrait être implanté sur le domaine public de la Commune au niveau du terrain jouxtant le parking rue de la Mairie et qu'il pourrait faire l'objet d'une redevance annuelle de 1056 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'implantation du distributeur automatique de pizzas artisanales sur le terrain jouxtant le parking rue de la Mairie
- **DECIDE** d'instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public au profit de la Commune d'un montant de 1 056 euros annuel.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile et nécessaire

Recrutement d'un agent saisonnier pour le Service Technique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L.332-23,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent saisonnier pour le service technique afin de palier au remplacement de notre ancien adjoint technique démissionnaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

Le recrutement d'un agent saisonnier dans le grade d'adjoint technique territorial.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de service hebdomadaire de 24 heures à compter du 17 mai 2022 jusqu'au 29 juillet 2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indicé majoré 352.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Désignation d'un Coordonnateur Communal et des Agents Recenseurs – Recensement de la population 2023

Monsieur le Maire informe que le recensement des habitants de notre commune aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, conformément au courrier reçu le 18 mai 2022 du service Statistique de l'INSEE.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette enquête, il est de notre devoir de désigner un coordonnateur communal et 2 agents recenseurs disponibles pour réaliser cette enquête de recensement de la population.

Il demande donc à l'Assemblée présente son accord pour désigner :

Madame Laetitia JAUMAIN, secrétaire de Mairie, qui accepte d'assumer la fonction de coordonnateur communal.

Madame Nathalie HANCZYK et Monsieur Jean-François HUPPE comme Agents Recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Désigne Madame Laetitia JAUMAIN, comme coordonnateur communal,
- Désigne Madame Nathalie HANCZYK, comme Agent Recenseur
- Désigne Monsieur Jean-François HUPPE, comme Agent Recenseur,

Monsieur le Maire prendra les arrêtés municipaux correspondants portant sur les trois nominations.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Permanences des bureaux de votes – Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

Monsieur le Maire informe que le scrutin des Elections Législatives sera ouvert de 8 h à 18 h.

Les tableaux d'organisation des permanences, avec plages horaires de 2 heures, sont complets.

Permanence de Madame la Députée Lise MAGNIER et de Monsieur Jean-Louis DEVAUX

Dans le cadre des élections législatives une permanence a été tenue en Mairie par Madame la Députée Lise MAGNIER le Jeudi 12 mai 2022 et Monsieur Jean-Louis DEVAUX le lundi 30 mai 2022 à laquelle avait été conviée la population de Saint Etienne Au Temple.

Point sur le repas des aînés du Dimanche 22 Mai

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MONTAGNAC, organisateur pour notre commune du repas des aînés. Cette année celui-ci s'est déroulé dans la salle des fêtes de Saint Hilaire Au Temple auquel ont participé 27 Stéphanois.

Le Traiteur des Sacres de Suippes a été désigné pour cette réception qui a été très appréciée par les participants.

Grand est : Subvention FEADER acceptée pour projet aménagement du terrain rue de la mairie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Houssni JANAHA.

Monsieur Houssni JANAHA rappelle que le « Grand Est » par un courrier du 10 Mai 2022 a retenu le projet de création d'un espace de jeux, de sport et de convivialité.

Désormais ce dossier est en cours d'instruction.

Ce sujet sera reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal avec une étude sur une éventuelle contraction d'un prêt relais du montant de la subvention attendue.

Problème d'eaux pluviales

Le Maire fait part à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant d'un habitant relatant d'un problème d'eaux pluviales.

La demande a bien été prise en considération et Monsieur Clément VAROQUIER est chargé de le recontacter prochainement à ce sujet.

Réunion PLUI

Monsieur le Maire signale que plusieurs réunions d'information vont avoir lieu dans le cadre du PLUI (Plan Local Urbanisme Inter-Communal). Tout Conseiller disponible peut y participer.

URBANISME

DP 051 476 22 R0007

Construction d'une terrasse

Mme Fanny BERTHELLEMY

15 Rue de Chantraine

DP 051 476 22 R0008

Changement de porte d'entrée

Mme Gaëlle OLIVER-DELABARRE

14 Rue de Dampierre

DP 051 476 22 R0009

Changement de porte d'entrée

M .Romain BOUVET

12 Bis rue de Dampierre

DP 051 476 22 R0010

Démolition d'une grange +

Edification d'une clôture

M .Jean-Charles FRANCHE

17 rue de Saint Léger

DP 051 476 22 R0011

Changement de portail et portillon

M .Benjamin BEURVILLE

30 Rue de la Mairie

FIN DE SEANCE A 23 H 00

CONSEILS MUNICIPAUX 2022

- Lundi 5 septembre 2022
- Lundi 3 octobre 2022
- Lundi 14 novembre 2022
- Lundi 12 décembre 2022

Le Maire
Cyril POINTUD

